

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 décembre 2013 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:  
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges  
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre  
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie  
René Paquet, représentant de Saint-Théophile  
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René  
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert  
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière  
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin  
Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION NO: 4486-13**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Auclair  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y retirant l'item suivant :**

**13.1 Dossier Véolia ES Matières Résiduelles.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 4487-13**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE  
LE 21 NOVEMBRE 2013**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet  
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 novembre 2013 soit accepté tel que rédigé.**

**ADOPTÉE**

**Monsieur Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley prend son siège à 19h36.**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 19 décembre 2013;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2013;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2013, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Un rapport concernant la collecte des feuilles mortes à l'automne 2013.

## **RÉSOLUTION NO: 4488-13**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :  
#C-1300751 #C-1300823 inclusivement de même que les chèques  
#P-1300463 à #P-1300494 inclusivement pour un déboursé total de  
282 337.55\$.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4489-13**

### **ACCEPTATION DE LIBÉRATION DE LA RETENUE – DÉCOMPTE PROGRESSIF #11**

**CONSIDÉRANT** que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011, un contrat à Entreprises GNP Inc. afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux consistaient principalement à des modifications à la filière de traitement des eaux de lixiviation, des travaux de recouvrement final et d'implantation d'un réseau de captage du biogaz;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 24 octobre 2013, Madame Annick Poirier, Ingénieur au dossier chez Genivar avait déposé à la Régie pour acceptation la recommandation de paiement #011, laquelle contenait entre autre une retenue de 50 000.00\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** que cette recommandation (#11) avait été acceptée par ce conseil résolution #4466-13 adoptée le 24 octobre 2013;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 28 novembre 2013 Madame Poirier recommande de libérer la retenue de 50 000.00\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;**

**QUE ce conseil accepte les explications et les recommandations reçues de Madame Poirier dans ce dossier et qu'il autorise le paiement de la retenue au montant de 50 000.00\$ plus taxes après avoir obtenu les différents documents énoncés dans la correspondance datée du 28 novembre 2013.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NO: 4490-13**

#### **LABORATOIRE 2014**

**CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 58 mois;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2011) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;

**CONSIDÉRANT** que des approches ont été faites auprès de trois (3) laboratoires et que seulement deux (2) ont répondu à l'intérieur de la période allouée;

**CONSIDÉRANT** que les prix reçus sont les suivants :  
- Biolab ..... 38 823.04\$ tx incluses;  
- Maxxam Analytics ..... 46 341.82\$ tx incluses;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été jugées conformes par Monsieur Jean-Daniel Poirier surintendant chez Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;**

**QUE ce conseil accepte la recommandation formulée par Monsieur Poirier et accorde à Biolab le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 04 décembre 2013.**

**ADOPTÉE**

### **INFORMATIONS**

**- Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.**

- Le secrétaire-trésorier résume verbalement les discussions qui ont eu lieu le mardi 10 décembre dernier lors d'une rencontre avec les représentants de ARPE Québec à leur bureau de Brossard et il résume également la visite du lieu d'enfouissement technique du 07 décembre 2013 avec des élus municipaux et des citoyens.

### **RÉSOLUTION NO: 4491-13**

#### **COLLECTE RDD ET AUTRES MATIÈRES EN 2014**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré  
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières pour le printemps 2014;**

**QUE cette collecte soit tenue dans les municipalités suivantes comme suit :**

- Ville de St-Georges les 24 et 25 mai
- St-Prosper le 31 mai a.m.
- St-Côme-Linière le 31 mai p.m.
- St-Martin le 01 juin a.m.
- St-Honoré de Shenley le 01 juin p.m.

**QUE le secrétaire-trésorier interpelle le président et les deux (2) vice-présidents si besoin dans ce dossier.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NO: 4492-13**

#### **AVIS DE NON-CONFORMITÉ 21-11-2013**

**CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) le 25 novembre dernier, un avis de non-conformité suite à la vérification du rapport annuel 2012;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des manquements constatés sont en rapport avec le traitement des eaux de lixiviation et celui des biogaz;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier  
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;**

**QUE soit initiée tôt en 2014 une rencontre entre les gens du ministère concerné, les représentants d'Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc., les représentants de Genivar et ceux de la Régie afin de faire le point dans ce dossier.**

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION NO: 4493-13

### ACHATS DE DIVERS ÉQUIPEMENTS ET VIREMENT BUDGÉTAIRE 2013

- CONSIDÉRANT** qu'il ne reste plus en inventaire à la Régie aucun conteneur d'une capacité de huit (08) verges cubes pour la collecte des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT** qu'il en coûterait 11 700.00\$ pour l'achat et la livraison de huit (8) conteneurs d'une capacité de huit (08) verges cubes (voyage complet);
- CONSIDÉRANT** que le photocopieur placé au siège social de la Régie, acheté usagé en mars 1999, démontre depuis un certain temps des signes évident de faiblesse et d'usure;
- CONSIDÉRANT** que l'imprimante principale, modèle fabriquée en 2002, est également à changer;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Michel Nadeau, représentant pour Bureautique Guy Drouin Inc. nous propose l'achat d'un photocopieur reconditionné modèle Image Runner C-5030 de Canon au prix de 5 995.00 plus taxes, afin de remplacer le photocopieur et l'imprimante que possède actuellement la Régie;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a à remplacer un débitmètre, de même qu'un panneau de contrôle au poste de désinfection des eaux de lixiviation, estimé des travaux plus de 30 000.00\$;
- CONSIDÉRANT** que pour effectuer ces achats et/ou travaux, les membres de ce conseil doivent accepter un virement budgétaire;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise l'achat de huit (08) conteneurs d'une capacité de huit (08) verges pour un montant net de 11 700.00\$;

**QUE** ce conseil autorise l'échange du photocopieur modèle Canon NP-6030 pour un photocopieur reconditionné modèle Canon C-5030 selon l'offre déposée par Monsieur Nadeau en date du 20 novembre 2013 au prix de 5 995.00\$ plus taxes;

**QUE** la Régie souscrive également à un contrat de service avec Bureautique Guy Drouin Inc. pour l'utilisation de cet appareil;

**QUE** ce conseil autorise le remplacement d'un débitmètre et du panneau de contrôle du poste de désinfection pour un montant estimé à plus de 30 000.00\$;

**QUE** pour pourvoir au paiement de ces dépenses, ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires suivants :

Du poste 245-210-649	Achat de conteneurs	28 300.00\$
Du poste 245-160-682	Propane traitement	10 000.00\$
Au poste 245-160-522	Ent. équipement traitement	31 700.00\$
Au poste 399-010-000	Dépenses immo. mobilier	6 600.00\$

**ADOPTÉE**

## **CORRESPONDANCE**

Il est remis aux membres de ce conseil les documents suivants :

- Article parue dans la Revue Quorum – Édition Novembre - décembre 2013 concernant la responsabilité des producteurs en rapport avec la collecte sélective.
- Document signé par Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil à la Régie daté du 29 mars 2011 concernant le volume d'une cellule ainsi que le taux de compaction.
- Document signé par Monsieur Roger Turcotte datant de mai 2012 en rapport avec la longévité du LET de la Régie, de même que des argents placés dans la fiducie de la Régie à cette date.
- Un employé de la Régie a déposé en date du 19 décembre 2013 une demande à l'effet de revoir à la hausse le remboursement des frais de déplacement qui lui sont payés par la Régie. Ce dossier sera traité lors de la révision de la politique de travail du personnel régulier de la Régie.

## **RÉSOLUTION NO: 4494-13**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE la présente assemblée soit levée à 20h30.**

**ADOPTÉE**

**LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**CHRISTINE CARON**

**ROGER TURCOTTE**